

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Nombre de membres En exercice 10 Présents 9 Votants 10	L'AN DEUX MIL DIX-HUIT Le JEUDI 22 MARS à 19 HEURES
Date de convocation 15/03/2018	Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS, Maire Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOCC, M. JOUIN, Mme COURTAIS, Mme LASKRI, M. LEBAR, Mme MICHEL, Mme DUCOUDRÉ, M. THIRANT. Absent excusé : M. BELEY (pouvoir à Mme SADOCC).
Date d'affichage 30/03/2018	
	Secrétaire de séance : Mme MICHEL

M. le Maire adresse les sincères condoléances, de la part de tous les élus, à Mme MICHEL et à M. LEBAR pour la perte récente d'un parent.

La séance est ouverte à 19h00.

M. le Maire informe d'un pouvoir de M. BELEY à Mme SADOCC.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du jeudi 22 mars 2018 :

- **Compte de Gestion 2017**
- **Compte Administratif 2017 et résultats 2017**
- **Notification et approbation du rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**
- **Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police**
- **Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du programme Départemental Voirie 2016-2019**
- **Adhésion au groupement de commandes de gaz auprès du Syndicat d'Énergie des Yvelines**
- **Adhésion au groupement de commandes d'électricité auprès du Syndicat d'Énergie des Yvelines**
- **Décisions prises par le Maire**
- **Urbanisme**
- **Travaux**
- **Communauté de Communes Cœur d'Yvelines**
- **Conseil départemental**
- **Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse**
- **Syndicats intercommunaux**
- **Informations diverses.**

COMPTE DE GESTION 2017 - Délibération n° 22-03-2018/01

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de gestion 2017 de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury qui fait apparaître les résultats suivants :

- **En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement :	- 772 197,83 €
Recettes de fonctionnement :	+ 716 905,81 €
Report en fonctionnement n-1	+ 89 193,93 €
Soit un résultat à fin 2017 de	+ 33 901,91 €

- **En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	- 157 384,38 €
Recettes d'investissement :	+ 41 579,26 €
Report en investissement n-1	+ 139 297,85 €
Soit un résultat à fin 2017 de	+ 23 492,73 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - Délibération n° 22-03-2018/02

M. le Maire présente le Compte administratif 2017 de la commune dont les chiffres sont identiques au Compte de gestion de la Trésorerie de Montfort-l'Amaury, soit :

- **En section de fonctionnement :**

Dépenses de fonctionnement :	- 772 197,83 €
Recettes de fonctionnement :	+ 716 905,81 €
Report en fonctionnement n-1	+ 89 193,93 €
Soit un résultat à fin 2017 de	+ 33 901,91 €

- **En section d'investissement :**

Dépenses d'investissement :	- 157 384,38 €
Recettes d'investissement :	+ 41 579,26 €
Report en investissement n-1	+ 139 297,85 €
Soit un résultat à fin 2017 de	+ 23 492,73 €

Sous la présidence de Mme Sadoc, 1^{ère} Adjointe, M. le Maire étant sorti de la salle, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif 2017.

NOTIFICATION ET APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES - Délibération n° 22-03-2018/03

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;

Vu le rapport de la CLECT en date du 12 février 2018 ;

Vu la délibération n° 18-004 en date du 14 février 2018, la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines a pris acte du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport de la CLECT de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;

ADOPTE l'attribution de compensation de fiscalité d'un montant de 77 037,02 € ;

PRÉCISE que ce montant sera inscrit au Budget Primitif 2018 à l'article 73211.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRIBUS POUR LES TRANSPORTS ASSURANT LE RAMASSAGE SCOLAIRE - Délibération n° 22-03-2018/04

M. le Maire informe son assemblée que le Conseil départemental subventionne, dans le cadre du produit des amendes de police, et à hauteur de 80 % du total des travaux HT, l'implantation d'abribus pour les transports assurant le ramassage scolaire.

Descriptif du projet

Implantation d'un abribus Grande Rue à hauteur du n° 52. Le dossier technique a été adressé au Conseil départemental (Direction des Mobilités) en date du 14 mars 2018.

Coût des travaux HT 5 965,00 € ; TTC 7 158,00 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil départemental, pour l'année 2018, au titre du produit des amendes de police, une subvention pour l'implantation d'un abribus.

DIT que le coût HT des travaux s'élève à 5 965,00 €.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés, figurant dans le dossier technique adressé au Conseil départemental (Direction des Mobilités) en date du 14 mars 2018 et conforme à l'objet du programme.

S'ENGAGE à financer la part des travaux restant à sa charge qui sera inscrite au Budget primitif 2018.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
PROGRAMME 2016-2019 D'AIDES AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE -
Délibération n° 22-03-2018/05**

Le Conseil municipal, après en délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter du Conseil départemental, l'intégralité de la subvention, au titre du programme Départemental 2016-2019 d'aides aux communes en matière de voirie pour un plafond de 183 801,30 € HT

La subvention s'élèvera à 128 661,00 € HT soit 70 % du montant de travaux subventionnables de 183 801,30 € HT.

S'ENGAGE à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales, pour réaliser les travaux conformes à l'objet du programme.

Les opérations envisagées sont :

- Réfection rue de La Mairie
- Renforcement rue des Sources
- Renforcement intersection rue de L'Hirondelle & rue du Bout de L'Eau
- Renforcement route de La Garenne
- Renforcement rue de L'Hirondelle
- Sécurisation des trottoirs sur la RD191.

DIT que les dossiers relatifs aux différentes opérations envisagées seront réalisés avec l'aide de l'Agence départementale INGENIERY.

S'ENGAGE à financer la part des travaux qui restera à sa charge. Inscription au Budget primitif 2018, section investissement.

**ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ
NATUREL COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES -
Délibération n° 22-03-2018/06**

J-M. THIRANT confirme que les groupements de commandes d'achat de GAZ et d'ÉLECTRICITÉ arrivent à terme fin 2018. Les groupements de commandes d'achat font bénéficier, à la mairie, de réduction conséquente ; environ - 7 % pour le gaz et entre de - 10 à - 12 % pour l'électricité. J-M. THIRANT fait lecture des 2 délibérations pour les achats de groupement de commandes de gaz et d'électricité.

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi consommation du 18 mars 2014,

Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015,

Vu la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel approuvé par le Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines le 17 mars 2006.

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur de gaz après mise en concurrence,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant que la commune de Mareil-le-Guyon a des besoins en matière d'achat de gaz pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la commune de Mareil-le-Guyon d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel pour ses propres besoins,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

➤ **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

➤ **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité de Mareil-le-Guyon sera partie prenante,

➤ **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Mareil-le-Guyon est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ COORDONNÉ PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES - Délibération n° 22-03-2018/07

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la loi consommation du 18 mars 2014,

Vu la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuvé par le Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines le 11 décembre 2014,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant que la collectivité de Mareil-le-Guyon a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses bâtiments et son éclairage public,

Considérant l'intérêt de la collectivité de Mareil-le-Guyon d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour sa propre consommation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

➤ **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

➤ **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

➤ **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la collectivité de Mareil-le-Guyon sera partie prenante,

➤ **DÉCIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité de Mareil-le-Guyon est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Arrêté n° 2018/01 du 03/01/2018 : Route barrée et interdite à la circulation : rue de La Mairie du 03/01/2018 au 05/01/2018 ; travaux d'abattage d'arbres effectués par l'entreprise JARDIN PLUS.

Arrêté n° 2018/02 du 14/02/2018 : Interdiction de stationnement rue de La Mairie du 23/02/2018 au 22/03/2018 ; travaux de terrassement en vue du raccordement électrique de l'armoire montée en débit effectués par l'entreprise SEIP pour le compte d'ENEDIS.

Arrêté n° 2018/03 du 22/02/2018 : Circulation en alternat et stationnement interdit sur la RD191 du Chemin du Moulin de L'Hirondelle jusqu'à la rue du Pâtis du 01/03/2018 au 31/03/2018 ; travaux de construction d'un réseau de télécommunication à haut débit effectués par l'entreprise SOMELEC.

Arrêté n° 2018/04 du 22/02/2018 : Interdiction de stationnement sur le parking du court de tennis du 01/03/2018 au 31/03/2018 ; stockage des engins de l'entreprise SOMELEC en vue des travaux (voir l'arrêté n° 2018/03 ci-dessus).

Arrêté n° 2018/05 du 22/02/2018 : Route barrée rue de La Mairie en venant de la RD191 du 01/03/2018 au 31/03/2018 ; travaux de construction d'un réseau de télécommunication à haut débit effectués par l'entreprise SOMELEC.

Arrêté n° 2018/06 du 20/03/2018 : Circulation en alternat RD191 - Grande Rue à hauteur de la place du Château du 26/03/2018 au 27/04/2018 : travaux de reprise de pavés pour le compte du Département.

Avis favorable du 20/03/2018 : Circulation interdite sur la RD191 suite à une déviation de 3 jours durant la période du 28/03 au 13/04/2018 : travaux d'aménagement du carrefour RD191/RD912 Neauphle-le-Vieux pour le compte du Département.

URBANISME

- **Autorisations d'urbanisme :** Présentation des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme en cours d'instruction ou instruits depuis le 14 décembre 2017. (Voir partie intégrante du compte-rendu du 22 mars 2018).

- Contentieux

Cour d'Appel Administrative de Versailles (CAAV) :

Société Loticis c/ commune de Mareil-le-Guyon

- Notification d'une ordonnance du 12 octobre 2017 donnant acte de désistement de la requête de la société Loticis.

Commune de Mareil-le-Guyon c/ Airès MAIA DOS SANTOS

- Notification d'une ordonnance du 18 janvier 2018 donnant acte de désistement de trois requêtes de la commune qui faisaient suite à l'arrêt du Conseil d'Etat du 06 octobre 2016 qui cassait et renvoyait devant la CAAV.

Airès MAIA DOS SANTOS c/ commune de Mareil-le-Guyon

- Notification d'une ordonnance du 22 janvier 2018 donnant acte de désistement de la requête de l'indivision MAIA DOS SANTOS. La commune avait informé dans une lettre adressée au président de la CAAV le 19 décembre 2017, avoir procédé au paiement de la somme de 526 892,99€ le 18 décembre au profit de l'indivision MAIA.

TRAVAUX

Lors d'une réunion tenue en mairie le 21 mars, l'agence départementale « Yvelines numériques » indique que les travaux « Internet » relatifs à la Montée En Débit (MED), initialement prévus en mars, seront réalisés selon 1 planning à faire parvenir dans les prochains jours. D'ores et déjà, Yvelines Numériques nous a informés que la mise en service ne peut intervenir avant fin 2018 soit un nouveau retard. Lors de cette réunion, A. Beley et M. Lommis ont manifesté un vif mécontentement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES

Débat d'orientation budgétaire tenu le 21 mars 2018. Maintien des taux d'imposition locale CCCY pour 2018.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- **Agence INGENIERY** : visite en mairie le 28 février 2018 du nouveau Président de l'agence – M. BENASSAYA –, de son assistante et de Mme Pauline WINOCOUR, Vice-présidente du Conseil départemental. Exposé de M. le Maire et des adjoints sur la situation financière de la commune et sur une demande d'aide technique particulière de la part de l'agence. Suite à cette visite, les élus et l'ingénieur projet de l'agence travaillent sur le « programme départemental de voirie ».

PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE (PNRHVC)

M. le Maire informe de la signature du contrat du plan sur 3 ans entre l'Etat, la Région IDF et le PNR.

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SEY : Rapporteur M. THIRANT : débat d'orientation budgétaire tenu, taux 2018 de la TCCFE identique à 2017.

SILY : Rapporteur P. SADOCC : débat d'orientation budgétaire tenu. 3 élèves de Mareil sont inscrits au lycée Jean Monet (La Queue-lez-Yvelines).

SITERR : Rapporteur P. SADOCC : difficulté de tenir les réunions faute de quorum.

Débat d'orientation budgétaire : prévision d'une augmentation de l'adhésion/habitant de 0,30 à 0,40 €. Augmentation des heures au poste de secrétariat : de 8/35 à 14/35.

Vote du Budget le 27/03.

Mise en place d'une convention avec les transporteurs relative à la ligne 5 (Saint-Quentin - Les Mesnuls).

Problème de transport vers et à partir du collège RAVEL suite à la modification du périmètre scolaire

Un courrier de relance a été envoyé le 12 mars 2018 aux différents partenaires, le 1^{er} avait été adressé le 16 novembre 2017.

A ce sujet, une réunion est prévue le 05 avril 2018 en mairie de Mareil (SITERR/ Ile-de-France mobilité/ Département/ et élus des communes concernées/ et transporteurs).

SIVOS MBT : Rapporteur P. SADOCC : création d'un poste d'adjoint administratif de 04h00/semaine à compter du 1^{er} mars 2018.

TAP : Mme SADOCC confirme que la personne en charge de l'éveil musical, ne pourrait pas reprendre cette activité à la rentrée de septembre 2018. Par ailleurs, Mme SADOCC dit que la décision d'arrêter les TAP devrait être prise rapidement car les inscriptions ont démarré et il y a lieu d'informer les parents le plus rapidement possible. M. le Maire du Tremblay/Mauldre, lors du Comité SIVOS MBT du 22 février 2018, souhaitait que l'on patiente encore afin qu'il puisse s'organiser au niveau du centre de loisirs du Tremblay/Mauldre.

M. le Maire demande aux délégués du SIVOS MBT de confirmer, tant lors des réunions de conseil d'école que celles du comité syndical, les points suivants :

- à la rentrée de septembre 2018, la commune de Mareil-le-Guyon modifie l'organisation du temps scolaire et revient à huit demi-journées d'enseignement hebdomadaire (semaine de 4 jours) ;
- le périmètre scolaire pour l'école élémentaire affecte les enfants de Mareil-le-Guyon à l'école de Bazoches-sur-Guyonne.

SIEDD : Rapporteur M. LOMMIS : débat d'orientation budgétaire tenu. Taxe TEOM pas encore fixée.

SIRYAE : Rapporteur J-M. THIRANT : pas de travaux sur Mareil programmés.

SIAMS : M. le Maire demande aux délégués que 2 points soient soulevés :

- le réservoir des Mesnuls s'est trouvé à hauteur maximale à 2 reprises durant la période hivernale.
- Et s'étonne que le réservoir du Pavillon ne soit jamais en eau.

Suite aux inondations de mai 2016 et de l'audit diligenté en septembre 2016, QUID du début des travaux sur la Guyonne ? (Entretien des rives, suppression des embâcles).

INFORMATIONS DIVERSES

- **Préfecture des Yvelines** : note du 11 janvier 2018 concernant l'application de la réglementation relative aux drones de loisir.
- **Préfecture des Yvelines** : note du 25 janvier 2018 transmettant un dossier documentaire relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le département, rôle des collectivités territoriales.
- **Sous-Préfecture de Rambouillet** : cérémonie officielle du 08 mars 2018 au cours de laquelle a été remis leur décret de naturalisation à deux résidents de la commune.
- **Réception d'un catalogue** consultable en mairie et dénommé « **liste rouge régionale des chauves-souris** » produit par l'agence régionale de la biodiversité en Île-de-France. Documentation à muter vers la bibliothèque.
- **Direction générale des finances publiques** : réunion d'information le 29 mars 2018 sur la mise en œuvre du Prélèvement à la Source (PAS) dans les collectivités locales.
- **Commission de révision de la liste électorale** : s'est réunie les 10 janvier et 26 février 2018 conformément aux textes en vigueur.
- **Collège Maurice Ravel (Montfort l'Amaury)** : sera le collège de rattachement pour Mareil-le-Guyon à la rentrée de septembre 2018. P. Sadoc et M. Lommis ont assisté à la réunion de présentation de ce collège. Les problèmes de transport scolaire, notamment à partir du bourg, ont à nouveau été évoqués.
- **Commission Communale des Impôts Directs** : s'est réunie le 07 mars 2018.
- **Opération Village propre** : dimanche 25 mars, rendez-vous à 09h00 à la Maison du Village, tous les résidents sont cordialement invités à cette opération annuelle.
- **M. le Maire remercie publiquement les agriculteurs** (R. Gousson, C. Le Béguec, P. Michel) et les élus pour l'aide apportée, passage d'une lame de déneigement et opérations de salage, durant l'épisode neigeux qui a traversé les Yvelines en février.
- **Prochaine séance du Conseil municipal** : jeudi 12 avril à 19h00 en mairie, vote du budget primitif 2018.

TOUR DE TABLE

J-M. THIRANT

A suivi, le 08/03/2018, une formation intéressante sur la Renaturation des cimetières.

A titre d'information, l'Agence de l'Eau et le PNR subventionnent, à hauteur de 80 %, l'achat d'une machine de désherbage.

S. LASKRI

Atelier Œufs de Pâques le samedi 24 mars 2018 à 16h00 à la bibliothèque.

P. SADO

Collège RAVEL : Mme SADO fait un bref compte-rendu de la présentation faite lors de la visite le 06 mars 2018 aux élus des communes concernées par le changement du périmètre scolaire à compter de septembre 2018

Topo de présentation consultable en mairie.

École élémentaire de Bazoches-sur-Guyonne : M. le Maire se félicite que Mme SADO, en charge des affaires scolaires et périscolaires, soit invitée au Conseil d'École qui s'est tenu le 13 mars 2018 ; 32 élèves, répartis sur 2 classes, fréquentent cette école.

Chauffage de l'église : seconde visite de l'installateur pour modification du devis initial tenant compte de nouvelles demandes, dans le cadre de la préparation du budget investissement.

Fondation du patrimoine : contact pris afin de trouver des subventions et des aides financières pour la rénovation de l'église.

Lycée Viollet-le-Duc (Villiers-Saint-Frédéric) : contact pris avec le chef des travaux afin de définir l'aide pouvant être apportée par les élèves-apprentis dans le cadre de rénovation intérieure de bâtiments publics.

Conseil d'école maternelle MBT : 29 mars 2018.

CCAS : Bon de chauffage : 6 personnes éligibles

Prise en charge, courant mars, d'un détecteur de chute pour 5 personnes vulnérables.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée à 20h38

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MARS 2018

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 14/12/2017 AU 21/03/2018 inclus.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. R. GOUSSON	2 place du Château	PC	Aménagement d'1 gîte rural (ancienne porcherie)	25/07/2017 + Demande pièces compl. le 28/07/2017 - Reçues les 05/10 + 12/10/2017	Accordé	17/01/2018
M. R. GOUSSON	2 place du Château	PC	Aménagement d'1 gîte rural (ancienne écurie)	25/07/2017 + Demande pièces compl. le 28/07/2017 - Reçues les 05/10 + 12/10/2017	Accordé	17/01/2018
M. É. GOUSSON	Le Village	PC	Création de 6 logements	26/10/2017 + Demande pièces compl. le 30/10/2017 - Reçues le 09/01/2018	-	-
EDF ENR SOLAIRE	3 bis Grande Rue	DP	Installation panneaux photovoltaïques	30/11/2017	Accordé	18/12/2017
M. A. BUCCI	56 Grande Rue	PD	Démolition abri de jardin	11/12/2017	Accordé	27/12/2017
Foncier Experts	14 route de Montfort	CUa	Vente Fleys	27/12/2017	Satisfait	18/01/2018
Mme M. CRESTA	7 ruelle des Prés Lot 1	PC	Construction d'1 maison	26/01/2018	Retrait du PC	01/02/2018
M. A. CHAGNAT	20 bis rue du Bout de L'Eau	DP	Création abri de jardin	16/02/2018 + Demande pièces compl. le 26/02/2018 - Reçues le 05/03/2018 + Demande pièces compl. 21/03/2018	-	-
M. et Mme E. & M. ASSA	Route de Chevreuse	PC	Construction d'1 maison & garage	22/02/2018	Retrait du PC	27/02/2018
M. et Mme E. & M. ASSA	Route de Chevreuse	PC	Construction d'1 maison	24/02/2018 + Demande pièces compl. le 02/03/2018	-	-
Les Notaires du Quai Voltaire	4 place du Château	CUa	Vente pigeonnier	27/02/2018	Satisfait	18/03/2018

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 MARS 2018
DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 14/12/2017 AU 21/03/2018 inclus.

Nom	Adresse Travaux	Type demande	Nature travaux	Date dépôt	Décision	Date décision
M. S. FIEU & Mme É. LATHUILIERE	Chemin du Gasoin	PC	Construction d'1 maison & garage	07/03/2018	Retrait du PC	13/03/2018
M. A. BUCCI	56 Grande Rue	DP	Pose d'1 auvent	10/03/2018 + Demande pièces compl. le 13/03/2018	-	-
M. N. FERREIRA	1 route de Chevreuse	DP	Suppression d'1 pilier en pierre	15/03/2018	-	-

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER AUXQUELLES LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE

- Vente DECROIX à PELLEGRINI - 1 route de Chevreuse - 10/01/2018
- Vente FLEYS à GUILLIET - 14 route de Montfort - 10/01/2018
- Vente FONCIERE DU CHATEAU à R. GOUSSON - 4 place du Château - 01/03/2018